

CP

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 Juin 2026

Département de
VAUCLUSE

Arrondissement
de CARPENTRAS

Nombre de membres
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 25

N°2026/DELIB/047

Objet :

Grand Delta Habitat :
avis concernant le
projet de vente des
résidences « La
Magnaneraie », « Les
Ormeaux » et « Les
Ormeaux Bis »

Rapporteur :

Renée SOVERA

L'An deux mille vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures,

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment
convoqué le vingt-sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

Présents : Liliane DIAZ, Hervé AURIACH, Sylvette GILL, David AZZOLINI, Renée SOVERA, Antonio MUGA, Sylvia LANFUMEY, Jean-Luc DA COSTA, Adjoints. Claude CHEVALIER, Francine DENEUX, Jean-Paul HUBLET, Patricia MURET, Michèle AUBERT, Patrick FARRE, Gérard THON, Monique MANTIONE, Isabelle LATARD, Chantal BERGEL, Christophe LACROIX, David DUSSART, Jean-François MENGUY, Françoise VIRLOUVET, et Nathalie ROSE, Conseillers Municipaux.

Procurations : Olivia NENCI-PAULO ayant donné procuration à Renée SOVERA.

Absents excusés : Jean-Paul LENER et Elvire TEOCCHI.

**Considérant la désignation de Jean-Paul HUBLET, comme
secrétaire de séance,**

Le Conseil Municipal,

Le bailleur social Grand Delta Habitat (GDH) a fait connaître au Préfet de Vaucluse son intention de vendre trois résidences situées sur la commune de Camaret-sur-Aigues au profit des locataires :

- 16 appartements de « La Magnaneraie » au 195, rue Alphonse Daudet,
- 53 villas « Les Ormeaux » et « Les Ormeaux-bis » sis chemin de la Chapelle.
Résidences conventionnées aux APL.



En application de l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune, par la voix de son Conseil municipal doit émettre un avis sur ce projet dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la lettre de consultation du Préfet qui rendra un avis dans 4 mois.

La commune donne son avis en qualité de co-gérante des prêts octroyés à GDH par la Caisse des Dépôts et Consignations.

DECIDE à l'unanimité :

- D'émettre un avis favorable concernant ces projets de cessions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,
Maire,



Jean-Paul HUBLET,
Secrétaire de séance

Publié le : **26 JUIN 2026**

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : **11 JUIN 2026**

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

